

Ref : CA2019/61

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 OCTOBRE 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2019**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **24 octobre 2019** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 20 septembre 2019, tel que figurant en document ci-joint à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 octobre 2019.

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	1
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/12/2019

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 27/11/2019